

POL 5510-10
PROBLÈMES MILITAIRES ET STRATÉGIQUES
Horaire : Mardi 14h-17h

Enseignant: Sébastien Barthe

Courriel: pol5510barthe@gmail.com (du lundi au vendredi, de 9h à 15h)

Disponibilités: Avant et après les cours + sur rendez-vous

DESCRIPTIF

Initiation aux théories et aux réalités de la sécurité internationale. Tour d'horizon des différents champs d'analyse du domaine des études stratégiques. Introduction aux enjeux militaires et non militaires reliés aux deux dynamiques principales de la stratégie et de la diplomatie, soit la guerre et la paix. Le règlement des conflits et les missions de paix.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Le cours **POL 5510** tente de faire un tour d'horizon des perspectives analytiques et conceptuelles qui existent sur divers aspects liées à la dimension spécifiquement militaire et stratégique des conflits armés et des relations internationales contemporaines, afin de mieux comprendre la difficulté à rendre compte de ces phénomènes. Conséquemment, il s'intéresse relativement peu aux dimensions sociales et politiques des conflits politiques et des guerres (sujet du cours **POL 5815**), pour se concentrer sur leurs dynamiques militaires et stratégiques.

De façon générale, le cours vise à:

- Initier les étudiantEs dont le cheminement comporte un intérêt soutenu pour les questions internationales aux concepts, problématiques et débats qui alimentent les études stratégiques en science politique/Relations internationales
- Développer un regard critique face aux phénomènes sécuritaires internationaux
- Initier de manière pratique les étudiantEs aux complexités inhérentes à l'utilisation multilatérale de la force armée dans les relations internationales contemporaines
- Développer les compétences des étudiantEs en matière de travail en équipe et de communication orale et écrite

LECTURES OBLIGATOIRES

- Aucune lecture obligatoire associées aux cours magistraux. Des ressources bibliographiques d'intérêt pourront être fournies avec plaisir aux personnes intéressées, sur demande en classe.
- Le jeu de rôle demande un effort de recherche important et constant.

SUJETS DES COURS MAGISTRAUX

- Les études stratégiques en science politique/Relations internationales
- La sécurité internationale et ses enjeux militaires
- La cultures stratégique des États
- Classiques de la pensée militaire
- Pensée stratégique contemporaine: guerres conventionnelles et guerres irrégulières; stratégies navales, aériennes et nucléaires; cyberguerre et espace exoatmosphérique

CALENDRIER DES SÉANCES

DATE	ACTIVITÉS
01 – 04 septembre	Présentation du syllabus et du cours en général
02 – 11 septembre	Détails des évaluations + entente d'évaluation + cours magistral
03 – 18 septembre	Finalisation des équipes + cours magistral
04 – 25 septembre	Cours magistral
05 – 02 octobre	Cours magistral
06 – 09 octobre	Cours magistral
07 – 16 octobre	Cours magistral + présentation du scénario du jeu de rôle
08 – 23 octobre	Semaine de lecture
09 – 30 octobre	Exposés sur les cultures stratégiques des pays
10 – 06 novembre	Exposés sur les cultures stratégiques des pays
11 – 13 novembre	Jeu, semaine 01: Mesures de prévention
12 – 20 novembre	Jeu, semaine 02: Négociation de l'intervention militaire
13 – 27 novembre	Jeu, semaine 03: Préparation de l'intervention militaire
14 – 04 décembre	Jeu, semaine 04: Négociation de la mission de paix
15 – 11 décembre	Jeu, semaine 05: Préparation stratégique de la mission de paix

EVALUATIONS, PONDERATION ET ECHEANCES

ÉVALUATION		TYPE	PONDÉRATIO N	ÉCHÉANC E
Grille d'organisation du travail en équipe	Par équipe	Qualitative	5 %	Toutes les équipes: 25 septembre
Valeur pédagogique de la présentation sur la culture stratégique de votre pays	Par équipe	Qualitative	5 %	30 octobre ou 06 novembre
Rapport de présentation de la culture stratégique de votre pays	Par équipe	Qualitative	20 %	Toutes les équipes: 30 octobre
Position de départ lors des séances de jeu de rôle	Par équipe	Qualitative	5 X 5 % = 25 %	13 novembre au 11 décembre, au plus tard le mercredi à 23h59 (GMail)
Journal des activités des équipes	Par équipe	Quantitative	20 %	lundi 17 décembre, 23h59 (GMail)
Questions synthèse	Individuelle	Quantitative	4 X 5 % = 20 %	lundi 17 décembre, 23h59 (GMail)
Autoévaluation de la performance individuelle	Individuelle	Qualitative	5 %	11 décembre

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Jusqu'au 11 septembre: Inscription, changement de cours, annulation sans facturation (AX)

12 septembre au 07 novembre: Abandon de cours sans mention d'échec avec facturation (XX)

14 septembre: Date limite pour le 1^{er} versement des frais de scolarité

25 septembre: Remise de la grille d'organisation pour toutes les équipes

12 octobre: Date limite pour le 2^e versement des frais de scolarité

23 octobre: Congé de la semaine de lecture

30 octobre: Remise du rapport de présentation de la culture stratégique pour toutes les équipes

30 octobre ou 06 novembre: Présentations orales de la culture stratégique des pays

13 novembre au 11 décembre: Jeu de rôle, remise à chaque semaine d'une position de départ par toutes les équipes

20 ou 27 novembre: Évaluation de l'enseignement en classe

11 décembre: Autoévaluation personnelle en classe

17 décembre: Remise par courriel des travaux: Journal des activités des équipes (une remise par équipe), Réponses aux questions synthèses (remises individuelles)

7 janvier 2019: Date limite de remise des notes finales au Registrariat

Quatre semaines après la fin du trimestre: Date limite pour remplacer un « incomplet » (noté « I ») en note finale

QUELQUES MOTS SUR LES ÉVALUATIONS ET AUTRES

- **L'ensemble des travaux et évaluations en lien avec le jeu de rôle se fait en équipe.** La notation est solidaire, sauf dans les cas spécifiques où de sérieux problèmes affecte une équipe.
- **La grille d'organisation** doit donner les noms de tous les membres de l'équipe et énoncer les tâches et responsabilités prévues pour chaque personne tout au long du semestre. Le fichier servant à produire cette grille est disponible sur Moodle. Toutes les équipes doivent remettre leur grille par courriel au plus tard le **25 septembre**.
- **Les exposés oraux sur la culture stratégique** des pays font l'objet d'une évaluation au niveau de leur valeur pédagogique. Il est obligatoire d'utiliser un support visuel (PowerPoint, Keynote ou Prezzi) lors des exposés.
- La contribution de chacunE doit être clairement indiquée pour chacune des parties du **rapport de présentation sur la culture stratégique** des équipes (introduction, sections du développement, conclusion, mise en page, bibliographie). La contribution de chaque membre de l'équipe au rapport devrait être de 2 à 3 pages. Le rapport doit être produit en Times New Roman 12 pt à interlignes 1,5 avec des marges de 3/3/4/4. Tout rapport doit comporter une page titre et une bibliographie, et doit être paginé.
- Plusieurs **questions synthèses** seront proposées en classe suite aux cours magistraux. Vous devez minimale-ment répondre à 4 d'entre elles, mais rien ne vous empêche d'en faire plus. Dans un tel cas, les 4 meilleures notes seront comptabilisées. Vos réponses devraient faire entre 1 à 2 pages en Times New Roman 12 pt à interlignes 1,5, marges de 3/3/4/4. Les fichiers pour faire cet exercices seront disponibles sur Moodle. Il est possible de rendre vos réponses de manière manuscrite, auquel cas celles-ci doivent m'être remises en classe au plus tard le **11 décembre**.
- La **durée des exposés oraux** va dépendre du nombre total de présentations. Ce détail vous sera communiqué en classe lorsque les équipes seront définitivement formées. Attendez-vous à des exposés de 10 à 15 minutes. Il n'y aura pas de période de questions et commentaires lors des séances consacrées aux exposés oraux des équipes.
- La participation de touTEs est une condition essentielle à la réussite des séances du jeu de rôle. L'assiduité pourra être, si nécessaire, contrôlée par la prise de présence, mais ce n'est pas la méthode que je privilégie habituellement. La participation effective suppose que votre équipe arrive bien préparée à chacune des séances, qu'elle joue son rôle en toute bonne foi et avec le souci de se comporter de manière plausible, et qu'elle interagisse toujours avec les autres de manière courtoise et diplomatique.
- Pour chacune des séances du jeu de rôle, toutes les équipes doivent remettre au plus tard le lendemain à 23h59, par courriel, le document détaillant leur **position de départ**. Les exigences liées aux divers moments du jeu seront bien expliquées au préalable. Les fichiers servant à produire ces positions de départ seront disponibles sur Moodle. Chaque équipe produit donc, à chaque semaine, un tel document.
- Le **journal des activités** de votre équipe sert à évaluer l'ensemble des actions réalisées par l'équipe hors de la perception des évaluateurs. Ce journal devra décrire à la fois le contenu des réunions de l'équipe, ainsi que les di-

verses tentatives de négociations et pour parler des entreprises par cette dernière. La contribution de chacunE des membres de l'équipe aux différentes étapes devrait être détaillée le plus exactement possible.

- L'autoévaluation se fera en classe le 10 décembre et ne prendra que quelques minutes.

GRILLE DE CONVERSION DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

	Note	Intervalle	
	A+	[90 - 100]	Excellent
	A	[85 - 90[Excellent
	A-	[80 - 85[Excellent
	B+	[77 - 80[Très bien
	B	[74 - 77[Très bien
	B-	[70 - 74[Très bien
	C+	[67 - 70[Bien
	C	[65 - 67[Bien
— Ces notes	C-	[63 - 65[Bien
n'existent pas	D+	[61 - 63[Passable
aux cycles	D	[59 - 61[Passable
supérieurs	E	< 59[Échec

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiques/Documents/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.trepepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM